

PP : PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL D'OUPEYE

Le projet éducatif d'Oupeye définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public.

Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.

Un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.

Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, adopté par le conseil communal en séance du 20.09.2018, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans nos écoles.

Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du décret « Ecole de la Réussite » du 14 mars 1995 et du décret « Missions » tel que modifié le 24 juillet 2017.

Il tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage.

Il se veut un référentiel pédagogique, un outil de repérage pour faire progresser notre école vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.

Il opte pour la capacité à maîtriser les compétences de bases.

**L'ENFANT, CENTRE DU PROJET,
POURRA CONSTRUIRE SES SAVOIRS,
LES INTEGRER ET LES REINVESTIR AU QUOTIDIEN.
TEL EST NOTRE DEFI.**

La réussite scolaire est souvent associée à l'acquisition de savoirs socialement valorisants.

*Pour nous, pouvoir organisateur de la commune d'Oupeye, **REUSSIR L'ECOLE**

C'est aussi :

REUSSIR l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui et pour demain

REUSSIR l'équipe enseignante solidaire et responsable

REUSSIR la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

* COMMENT ?

Les changements mis en œuvre sont importants.

Non seulement ils influencent la structure même de l'école qui évolue vers les cycles, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active, participative, différenciée, fonctionnelle, interdisciplinaire, interculturelle,...

Chaque équipe permettra à l'enfant de **PROGRESSER A SON RYTHME** en pratiquant
L'ÉVALUATION FORMATIVE et LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE.

Elle veillera à organiser **LE CONTINU PÉDAGOGIQUE** de 2½ ans à 14 ans visant
À assurer à chaque enfant la maîtrise DES SOCLES DE COMPÉTENCES nécessaires.

Décret Missions 97

Pour y arriver, la **concertation** au sein des équipes éducatives s'avère indispensable.
Les réponses apportées par chacune d'entre elles contribueront à l'élaboration du **projet d'établissement** en tenant compte des spécificités locales dans un souci de **cohérence** et de **continuité**.

La réflexion se situera à trois niveaux :

LES STRUCTURES,
LES STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT,
LES MOYENS ET LES OUTILS.

1. LES STRUCTURES.

Priorité sera donnée à l'**organisation en cycles fonctionnels**, un cycle étant défini comme un ensemble d'années à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

L'enseignement fondamental constitue un **continuum pédagogique** structuré en deux étapes :

1) De l'entrée dans l'enseignement fondamental à la fin de la deuxième primaire, cette étape est organisée en deux cycles,
1° de l'entrée en maternelle à 5 ans (2,5/5)
2° de 5 ans à la fin de la deuxième primaire (5/8)

2) De la troisième à la sixième primaire
1° les troisième et quatrième primaires (8/10)
2° les cinquième et sixième primaires (10/12)

Décret Missions 97

* Un enfant qui ne maîtrise pas les compétences de base, ne pourra être maintenu dans le même cycle que sur base de l'avis du conseil d'école et après constitution d'un dossier reprenant les savoirs et savoir-faire acquis.

Celui-ci devra suivre l'enfant tout au long de sa scolarité.

*Une épreuve d'évaluation sommative est mise en place à la fin du cycle 5/8.

*Une épreuve externe commune attribuera le certificat d'études de base à la fin de la scolarité primaire.

*Lorsque des problèmes comportementaux ou scolaires sont relevés chez un enfant, l'équipe éducative fait appel à l'aide des organismes qui gravitent autour de l'école :

- centre psycho-médico-social (CPMS)
- promotion de la santé à l'école (PSE)
- autres organismes compétents.

2. LES STRATEGIES D'APPRENTISSAGES ET METHODES D'ENSEIGNEMENT.

Le pouvoir organisateur des écoles communales d'Oupeye préconise une **pédagogie active, participative, globale, différenciée, fonctionnelle, interdisciplinaire, interculturelle,...**, prenant en compte **les origines sociales et culturelles des enfants.**

Suivant les spécificités locales, chaque équipe développera les axes suivants :

*Une véritable **pédagogie par projets** partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant **les moments collectifs, en groupes** (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts,...) et **les moments d'individualisation** pour permettre la transmission ou la construction **des savoirs** et des **savoir-faire** dans la perspective de **l'acquisition de compétences.**

*Un choix de **situations** signifiantes permettant à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, **compétences disciplinaires et transversales, savoirs et savoir-faire.**

Tout en développant des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école (conseils de classe, d'école, accueil,...), le pouvoir organisateur des écoles communales d'Oupeye engage les équipes pédagogiques à mettre en place dans un cadre épanouissant pour l'enfant :

- * **des activités de découverte, de production et de création,**
- * **des technologies de communication et d'information,**
- * **des activités culturelles et sportives,**
- * **une éducation à la sécurité, à la santé et à l'environnement.**

Le pouvoir organisateur des écoles communales d'Oupeye recommande vivement d'être attentif à **des moments charnières** dans la vie scolaire de l'enfant.

- Le premier cycle, au niveau maternel, est une étape sociale importante dans la construction de la personnalité d'un enfant. **L'accueil** réservé aux tout-petits est un moment privilégié qui fait partie de l'acte éducatif.

- La même démarche devra être adoptée pour faciliter la transition entre le maternel et le primaire au sein du cycle 5/8. Une collaboration doit déboucher ponctuellement sur des activités communes.

- Dans le même ordre d'idée, des contacts pourront être tissés au niveau du cycle 10/12 avec les principaux établissements secondaires officiels de notre région.

3. LES MOYENS ET OUTILS.

Nous prôtons la constitution **d'un véritable continuum pédagogique**.
Cela nécessite des choix pour créer l'unité, la cohérence tout au long de l'enseignement fondamental.

Il appartiendra à chaque équipe de définir :

- * Les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans les contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activités de structuration.
- * Les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes.
- * Les outils à proposer à l'enfant, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement.
- * Les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins de l'enfant, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant, lui permettant de s'autoévaluer,...).

Cette liste n'est certes pas exhaustive ; ces points seront négociés au niveau **du projet d'établissement en concertation avec tous les enseignants**.

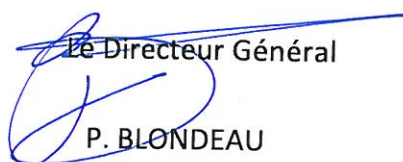
Les **formations continuées** seront choisies en équipe en fonction de ce projet d'établissement construit en adéquation avec nos projets éducatif et pédagogique.

Des **partenariats** seront mis en place avec des organismes spécifiques (réseau des bibliothèques communales,...).

Des contacts réguliers, formels ou informels, entre les parents et l'équipe éducative seront entretenus à travers les réunions de parents (collectives et /ou individuelles) et lors des activités parascolaires, fêtes,... en vue de construire :

une véritable communauté éducative !

Texte approuvé par le Conseil Communal du 20 septembre 2018.


Le Directeur Général
P. BLONDEAU




Le Bourgmestre f.f.
S. FILLOT